

TYPE DE SUIVI DE VOS SALARIES : SIMPLE, ADAPTE, RENFORCE OU RENFORCE ANNUEL

Salariés hors risque particulier : SI (Suivi Individuel Simple)	SI	
Salariés dans les cas suivants : SIA (Suivi Individuel Adapté)	TH INV FEM NUIT 18NTR AB2 ChEM	Travailleur handicapé Titulaire d'une pension d'invalidité Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher Travailleur de nuit Moins de 18 ans non affecté à travaux réglementés Salarié exposé à Agents biologiques groupe 2 Salarié exposé à champs électromagnétiques si VLE dépassée
Salariés dans les cas suivants : SIR1 (Suivi Individuel Renforcé Annuel)	18TR CatA	Moins de 18 ans affectés à travaux réglementés Rayonnements ionisants catégorie A
Salariés dans les cas suivants : SIR (Suivi Individuel Renforcé)	AMIA PB CMR AB34 CatB HypB MONT MANU COND ELEC RPE	Salarié exposé à Amiante Salarié exposé à Plomb Salarié exposé à CMR Salarié exposé à Agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP3 et 4) Salarié exposé à Rayonnements ionisants (catégorie B) Salarié exposé à Risque hyperbare Salarié exposé à risque de chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage Salarié exposé à Manutention manuelle, port de charges >55 kg (R4541-9) Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES) Habilitation électrique Risques particuliers motivés par l'employeur